

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Séance du : Vendredi 4 février 2011 à 20 heures 30

Dépôt en préfecture le :

L'an Deux Mille onze et le quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle GUILLAUME, Adjointe au Maire.

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	5
	Votants
	/

DATE DE LA CONVOCATION
31 janvier 2011
DATE D'AFFICHAGE
15 février 2011

Présents :

Messieurs, **ROBIN** Robert, **ADAM** Michel, **SPELETTA** Pierre,
Mesdames **GUILLAUME** Michelle, **BLANCHET** Natacha

Absent(e)(s) avec pouvoir :

Bernard **GOURSAUD** pouvoir à Michelle **GUILLAUME**
Jean-Louis **TEXIER** pouvoir à Pierre **SPELETTA**

Absent(e)s excusé(e)(s) :

Christine **SABOURAUD**, Pierre **COLLENOT**

Absent(e)(s) :

Françoise **GUINDANT**, Jean-Jacques **LABROUSSE**

Secrétaire de séance : Pierre **SPELETTA**

La séance était initialement prévue le 31 janvier 2011 à 14 h 00 mais le quorum n'était pas atteint, le Conseil Municipal n'ayant pu délibérer, la séance a été renvoyée à la date du 4 février 2011.

Madame le Présidente informe le Conseil Municipal que les 5 membres présents peuvent délibérer, conformément à la loi et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur **SPELETTA** Pierre est nommé secrétaire de séance.

1. Consolidation du prêt pour l'achat du bâtiment communal situé « Rue Jean Moulin » :

Mme La Présidente sollicite l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant de 26 000 €, destiné à financer le bâtiment situé 5 rue Jean Moulin à BRIE SOUS MATHA.

La CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN a fait une proposition au taux de 3.63 % et la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE CHARENTE MARITIME au taux de 3.97 % remboursable en 20 ans et par trimestrialités.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE, à l'unanimité :

- Mme Michelle **GUILLAUME**, la Présidente à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN** un emprunt d'un montant de 26 000 € et dont le remboursement s'effectuera par : Trimestrialités, en 20 années, au taux fixe de 3.63 %.

- La Présidente à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 21 heures 10.

La Présidente, Michelle **GUILLAUME**